



VEHIS

Version de maintenance 3.06

INFORMATION

27 juin 2018

Chers partenaires / utilisateurs,

Ingenico Healthcare/e-ID informe ses clients, partenaires et utilisateurs qu'une mise à jour logicielle **v3.06 (TLA v4.15)** de **VEHIS** (conforme au palier technique TLA 4.10 – incluant la nomenclature des actes CCAM) destinée à tous les Professionnels de Santé sera disponible à partir du 28 juin 2018.

La version 3.06 de VEHIS apporte une série d'évolutions réglementaires listées ci-dessous :

- **CCAM v52** : cette nouvelle version CCAM est destinée aux prescripteurs et sages-femmes. Elle intègre les nouveaux codes spécifiques à la version 52, ainsi que l'historique des bases CCAM version 50 et 51.
- **Avenant 12** : cette évolution réglementaire est destinée aux médecins et correspond à la prise en compte de la mise à jour de la tarification NGAP dans le cadre de la Convention Médicale 2016.
- **Avenant 13** : cette évolution réglementaire (uniquement applicable aux TLA sur référentiel 4.x) est destinée aux prescripteurs et correspond au support de la facturation multi-contextes et de l'intégration du support de la base CCAM à partir de la version 50.
- **Avenant 16** : cette évolution réglementaire est destinée à tous les Professionnels de Santé créant une FSE dans le cadre d'une prescription, et correspond au positionnement par défaut à « NON » du contexte « Soins en rapport avec un accident de droit commun ».
- **FR144V2** : cette évolution réglementaire est destinée à tous les prescripteurs et correspond à la modification des contextes de facturation des nouvelles majorations d'urgence.
- **FR145** : cette évolution réglementaire est destinée aux médecins de secteur 1 DP et 2, et correspond à l'ouverture de certains actes.
- **FR153V2** : cette évolution réglementaire est destinée à tous les prescripteurs et correspond à la mise en place d'actes complexes additionnels (appelés « codes réservés PS »).
- **FR154V2** : cette évolution réglementaire est destinée aux orthoptistes et correspond à la modification de la position dans la FSE de l'acte FOT qui doit être placé après les indemnités de déplacement.

- **FR157** : cette évolution réglementaire est destinée aux psychiatres et correspond à l'ajout d'une spécialité (75 Psychiatre Enfant et Ado) autorisée à facturer les actes CNP et VNP.
- **FR158** : cette évolution réglementaire est destinée aux orthophonistes et correspond à la modification des maximales du coefficient (de 30 à 36).
- **FR159** : cette évolution réglementaire est destinée à tous les Professionnels de Santé et correspond à une correction apportée sur la table 2bis pour l'OPTAM-CO.
- **Revalorisation d'actes** : les actes NGAP « APC, APV, APY et AVY » utilisés par certains prescripteurs bénéficient d'une revalorisation, effective au 1^{er} juin 2018.

La version 3.06 de VEHIS apporte aussi les évolutions et corrections fonctionnelles suivantes :

- **Message d'avertissement avant mise à jour du terminal** : un message est désormais systématiquement présenté à l'utilisateur pour lui recommander de procéder au téléchargement des FSE avant de lancer l'appel serveur.
- **Correctif permanence de soins** : dans le cadre de la permanence des soins, le tiers payant était appliqué même lorsque l'utilisateur demandait explicitement qu'il ne le soit pas.
- **Correctif indemnités** : correction de dysfonctionnements liés à la modification d'indemnités (ID, IK) préalablement appelées dans des associations d'actes (i.e. Actes favoris).

Cette version de **VEHIS** est disponible par téléchargement pour les **VEHIS** en version 3.05 ou antérieures.



Ingenico recommande aux utilisateurs d'un **VEHIS** en version 2.x, de vérifier au préalable la compatibilité de leur logiciel poste de travail avec le référentiel TLA 4.10.

En cas d'incompatibilité, nous recommandons aux utilisateurs de différer la mise à jour **VEHIS** 3.06 (basée sur le référentiel TLA 4.10) et de demander à leur éditeur/revendeur de passer (ou rester) en version **VEHIS** 2.83 (conforme au référentiel TLA 3.30) en attendant la mise à niveau de leur logiciel poste de travail.

Comment faire ?

A partir de votre **VEHIS**, veuillez suivre les indications suivantes :

1. Videz les données du terminal : déchargez les FSE et faites une télécollecte si la fonction CB est installée.
2. Posez le terminal sur sa base raccordée à une prise secteur (avec le Bluetooth activé dans « Réglages », « Paramètres du terminal » puis « Bluetooth »).



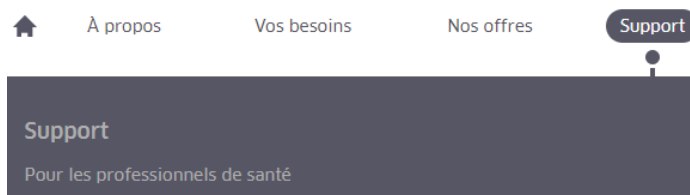
Il est vivement conseillé de connecter la base de **VEHIS** à un réseau Ethernet (par exemple, votre Box Internet) ou à défaut de s'assurer d'une très bonne couverture 3G.

3. Dans « Réglages », choisir « Paramètres du terminal » puis « Services » et enfin « appel serveur ». Le **VEHIS** se met à jour et redémarre. Cette procédure peut durer plus de 5 minutes via la connectivité 3G.

Votre VEHIS est prêt !

Vidéos d'accompagnement

Nous proposons également aux utilisateurs de retrouver les vidéos d'accompagnement concernant ces nouveautés réglementaires sur notre site internet <https://healthcare-eid.ingenico.com/> dans la rubrique « Support ».



Sélectionnez « Pour les Professionnels de Santé » et cliquez sur le lien [Voir le tutoriel →](#) correspondant aux « Notes d'information et recommandations d'usage » de cette nouvelle version.

En vous remerciant de votre confiance.

L'équipe Support Client
Ingenico Healthcare/e-ID